



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

**Exercice national
de sûreté nucléaire
et civile**
les 11 et 12 mai 2022



**Centre nucléaire
de production
d'électricité de
Cattenom**

SOMMAIRE

Présentation de l'exercice

- Les objectifs
- Le déroulement
- Les règles du jeu
- Les participants
- La communication dans l'exercice

Fiches d'information

Fiche 1 : L'organisation de crise

- Le plan d'urgence interne
- Le plan particulier d'intervention
- Le contenu du plan particulier d'intervention
- L'amélioration du particulier d'intervention
- Le plan communal de sauvegarde

Fiche 2 : Les exercices d'entraînement et d'évaluation

- Les exercices locaux
- Les exercices nationaux

Fiche 3 : La sûreté nucléaire, une priorité pour EDF

- Les grands principes de la sûreté nucléaire
- Des contrôles stricts et réguliers
- Les 3 barrières de sûreté
- La maîtrise de la réaction en chaîne
- Les autres éléments de la sûreté
- Un haut niveau de déclaration et de transparence
- La centrale de Cattenom, industriel de premier plan sur le territoire

Communiqué de presse

Glossaire

PRÉSENTATION DE L'EXERCICE

Chaque installation nucléaire dispose d'un plan de gestion de crise (plan particulier d'intervention) qui est testé de façon périodique, tous les 5 ans au cours d'un exercice.

Le dernier exercice réalisé à la centrale nucléaire de Cattenom date d'octobre 2017. L'exercice programmé les 11 et 12 mai 2022 simulera un accident nucléaire et prévoit l'implication de plusieurs services dans le cadre d'un scénario inconnu des participants.

Les objectifs de l'exercice

Cet exercice vise à tester tous les dispositifs prévus par les pouvoirs publics (notamment le plan particulier d'intervention) et par EDF (le plan d'urgence interne) en cas d'accident nucléaire survenant sur le Centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom.

Il vise à tester en particulier :

- la chaîne d'alerte et d'information des services et des collectivités ;
- la mobilisation et le fonctionnement des cellules de crise ;
- la chaîne décisionnelle à travers les interactions entre EDF, l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), et la préfecture de la Moselle, qui porteront en particulier sur l'état de l'installation accidentée, son évolution, ses conséquences, les dispositions visant à protéger l'environnement et la population ;
- la communication de crise grâce à la pression médiatique simulée.

Le déroulement

L'exercice se tiendra sur 2 jours, les 11 mai et 12 mai. Le jour 1, consacré à la sûreté nucléaire, implique aussi bien des acteurs locaux que des opérateurs nationaux (EDF, IRSN, ASN, Mission d'appui à la gestion des risques nucléaires - MARN). A contrario, le jour 2 mobilisera uniquement l'échelon départemental et portera sur un volet de sécurité civile à travers l'accueil fictif des populations évacuées en cas d'accident nucléaire.

Jour 1

La simulation d'accident est fondée sur un scénario technique, élaboré par EDF et l'IRSN, qui conduira la direction de la centrale de Cattenom à déclencher son plan d'urgence interne (PUI). Les participants le découvriront en début de journée.

Dès le déclenchement du plan d'urgence interne, la direction de la centrale de Cattenom mobilisera tous les personnels d'astreinte, préviendra les pouvoirs publics et les tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation.

En fonction de ces événements, le préfet mobilisera, sous son autorité, le centre opérationnel départemental (COD).

Le scénario pourrait conduire le préfet, dans le cadre de la simulation, à mettre en œuvre son plan particulier d'intervention, à partir :

- des éléments fournis par les responsables de la centrale de Cattenom ;
- des avis et des prévisions émis par les experts de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et de la mission d'appui à la gestion des risques nucléaires.

Jour 2

L'exercice du jour 2, restreint aux acteurs départementaux, est conçu indépendamment du scénario du jour 1. Elaboré en interne par un groupe de travail du cabinet du préfet, il mettra les participants en condition de gérer l'évacuation des populations situées dans une zone délimitée par le scénario et son accueil dans la métropole de Metz, suite à un accident nucléaire.

Les règles de l'exercice

Chaque étape sera « simulée » dans les conditions les plus proches de la réalité. Du déclenchement de la mobilisation à la prise de décision, le déploiement des organisations sera évalué aussi bien pour les postes de commandement des pouvoirs publics que pour les équipes EDF (nationale et locale). Il en sera de même pour les temps de réalisation des « gestes techniques » (l'environnement, montage des matériels, etc).

L'exercice se jouera en météo réelle, sur le simulateur de la centrale de Cattenom. Ce simulateur reproduit avec précision le système informatique de suivi des paramètres physiques d'un réacteur nucléaire. Les techniciens de la centrale l'utilisent pour se former à la gestion de crise au travers de mises en situation.

Les mesures de protection de la population seront annoncées par le préfet et mises en œuvre en fonction du scénario et de son évolution.

Compte tenu des objectifs visés durant la première journée, il s'agit d'un exercice d'« état-major » sans déploiement de moyens sur le terrain, à l'exception des moyens de mesures de l'IRSN et du service départemental d'incendie et de secours sur le site du CNPE.

L'exercice se prolongera la deuxième journée par un exercice à portée civile. Uniquement « sur table », il conduira la préfecture de la Moselle, avec l'appui des acteurs territoriaux, à tester l'accueil des populations évacuées en cas d'accident nucléaire, sans déploiement sur le terrain.

Un bilan est prévu immédiatement à l'issue de l'exercice, puis une analyse approfondie sera menée avec les différents acteurs nationaux et locaux mobilisés. Les conclusions de cette analyse pourront entraîner une modification de l'organisation de crise pour améliorer encore son efficacité.

Les participants

** Les décideurs et experts locaux*

Le préfet de la Moselle : il décide les mesures à prendre, il déclenche et met en œuvre le plan particulier d'intervention sur le domaine public. Il coordonne les actions des différents services. Il informe la population.

Le directeur de crise de la centrale de Cattenom : il déclenche et met en œuvre le plan d'urgence interne.

Les représentants de la division de Strasbourg de l'autorité de sûreté nucléaire : en tant que représentants locaux de l'autorité de sûreté nucléaire, ils conseillent le préfet dans sa prise de décisions en lui apportant tous les éléments techniques nécessaires.

Les représentants des services opérationnels de l'État et des services départementaux :

- la préfecture de la Moselle
- la sous-préfecture de Thionville
- la préfecture de zone de défense et de sécurité Est
- le groupement de gendarmerie départemental de la Moselle
- le service départemental d'incendie et de secours de la Moselle
- la CRS autoroutière Alsace-Lorraine
- l'agence régionale de santé
- la direction départementale des territoires
- la direction départementale de la sécurité publique
- la direction départementale de la protection des populations
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- la délégation militaire départementale
- la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Moselle
- la direction interdépartementale des routes de l'Est

Et aussi :

- Météo France Metz
- Voies navigables de France
- la SNCF

Les maires : les maires des 112 communes du périmètre du plan particulier d'intervention ainsi que le maire de Metz lors du jour 2, seront tenus informés de l'évolution du scénario. 16 communes participeront à l'exercice le jour 1 : Audun-le-Tiche, Basse-Ham, Boust, Buding, Cattenom, Distroff, Elzange, Guénange, Hagen, Hayange, Hettange-Grande, Klang, Koenigsmacker, Oudrenne, Richemont et Volmerange-les-Mines. Cette liste est susceptible d'évoluer.

Les moyens d'alerte et d'échange avec le centre décisionnel de l'opération seront ainsi testés à des fins de coordination et d'information fictive des populations.

Une réunion d'information à destination des maires s'est déroulée le 3 mars 2022 pour présenter l'exercice et ses enjeux, ainsi que le rôle des maires durant l'exercice.

Les pays frontaliers : les deux pays frontaliers ont souhaité prendre part à l'exercice : le Luxembourg et l'Allemagne. Ainsi, trois officiers de liaison du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre prendront directement part au COD en préfecture.

Par ailleurs, le Luxembourg activera une cellule d'évaluation radiologique et une cellule de crise. C'est sur le volet « radioprotection » que l'Allemagne a décidé de s'intéresser.

**Les décideurs et experts nationaux*

La mission d'appui à la gestion des risques nucléaires (MARN) : elle dépend du ministère de l'Intérieur, (direction de la défense et de la sécurité civile). Elle appuie les préfets dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence.

L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) : L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens.

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) : appui technique de l'autorité de sûreté nucléaire, il travaille en coordination avec les équipes techniques de l'exploitant EDF pour analyser la situation et prévenir son développement et ses conséquences.

Le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) : cet organisme public de recherche intervient notamment dans les domaines de la défense, de la sécurité, et des énergies bas carbone. Il est susceptible de prendre des mesures dans la zone possiblement contaminée.

L'organisation nationale de crise EDF : elle appuie les responsables de centrales nucléaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence internes.

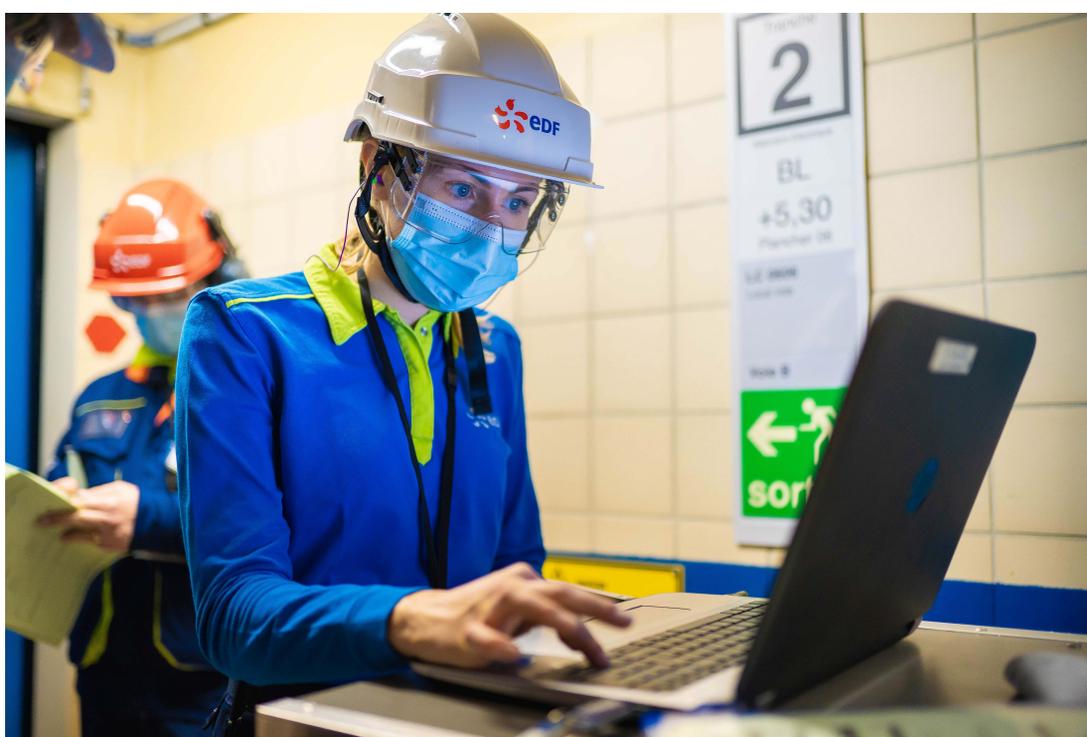
La communication dans l'exercice

La gestion de la communication fait partie intégrante de l'exercice de crise. Ainsi, les différentes cellules communication (Préfecture de la Moselle, CNPE de Cattenom, EDF national, ASN et IRSN) seront soumises à une pression médiatique simulée par un prestataire externe, Crisotech.

Le scénario médiatique permettra de tester :

- l'organisation des cellules communication des différents acteurs de l'exercice ;
- la coordination des acteurs, notamment à travers la stratégie de communication, la qualité et la cohérence des messages diffusés ;
- la réactivité des équipes communication ;
- la pression médiatique / la gestion des réseaux sociaux

Dans le cas d'une situation de crise, le préfet peut décider de mobiliser une cellule d'information au public (CIP). Au-delà de l'information générale portée par les médias, cette cellule composée de volontaires vient apporter une réponse téléphonique aux particuliers impactés par l'événement. Ce dispositif interne à la préfecture de la Moselle sera testé au cours du jour 1 grâce au concours d'élèves de l'IRA de Metz qui viendront, par cette expérience, compléter leur parcours de formation.



FICHES D'INFORMATION

Fiche 1 :

L'organisation de crise
Le plan d'urgence interne
Le plan particulier d'intervention
Le contenu du plan particulier d'intervention

Fiche 2 :

Les exercices d'entraînement et d'évaluation
Les exercices locaux
Les exercices nationaux

Fiche 3 :

EDF et la sûreté
Les principes de la sûreté
La sûreté en exploitation
Les trois barrières de sûreté



FICHE 1

L'ORGANISATION DE LA CRISE

LE PLAN D'URGENCE INTERNE (PUI)

En cas d'accident nucléaire, une organisation de crise à la centrale de Cattenom permet d'appuyer l'équipe de conduite de l'unité de production concernée et de maîtriser rapidement la situation. Il s'agit du plan d'urgence interne.

Etabli par EDF, il est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, le site et l'environnement. Cette organisation comprend également la mise en place de moyens d'information des autorités, du grand public, et des médias.

Le PUI permet de mobiliser rapidement le personnel d'astreinte de la centrale (soit environ soixante-dix personnes) dans un délai inférieur à une heure, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément des équipes de conduite toujours présentes 365 jours par an. Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant pour la protection du personnel que pour la technique.

Le PUI prévoit la mobilisation d'experts spécialisés dans la gestion des situations accidentelles, au sein des équipes nationales de crise d'EDF et des différentes autorités : l'autorité de sûreté nucléaire et, son appui technique, l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Le déclenchement du PUI est de la responsabilité de la direction de la centrale de Cattenom. Dès son application, le préfet de Moselle en est averti. Dès lors, il est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur de la centrale nucléaire.

LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION ET SON CONTENU (PPI)

Placé sous la responsabilité du préfet, le plan particulier d'intervention (PPI) est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement à l'extérieur du site de la centrale de Cattenom, en cas d'accident grave.

En application du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 sur les plans particuliers d'intervention, le préfet est responsable de son élaboration, de sa mise à jour et de son déclenchement. Le PPI de la centrale de Cattenom a été réactualisé en 2019.

Le contenu du particulier d'intervention et son contenu (PPI)

Le PPI sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour gérer une situation accidentelle. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains de gestion de crise.

Le plan particulier d'intervention comprend :

- la description de la centrale de Cattenom et de son environnement humain ;
- la définition du risque présenté par l'installation nucléaire ;
- les mesures à prendre pour y faire face ;
- les procédures d'alerte et d'information ;
- les fiches réflexes : missions et consignes propres à chaque service intervenant ;
- les moyens de protection de la population :
 - la mise à l'abri des populations, pour protéger les riverains de l'exposition externe, et diminuer l'inhalation de substances radioactives ;
 - l'absorption d'iode stable, complémentaire de la mise à l'abri, lorsque le rejet comporte de l'iode radioactif ;
 - l'éloignement temporaire ou l'évacuation, lorsque les mesures précédentes apportent une protection insuffisante en raison de l'importance prévisible des rejets.

L'amélioration du plan particulier d'intervention

Le PPI est testé périodiquement, afin que les dysfonctionnements éventuels puissent être corrigés et que les adaptations liées à l'évolution des méthodes de gestion de crise soient prises en compte.

Ainsi, les retours d'expérience des exercices effectués au plan national sur les différentes centrales ont conduit les ministres de l'Intérieur, de l'Industrie et de l'Environnement à proposer aux préfets la refonte des PPI en 2011.

Les principales modifications ont porté sur l'harmonisation des organisations de crise, la prise en compte plus précise de certains scénarios d'accidents, le suivi des incidents par les autorités publiques ou la clarification des rôles de tous les intervenants. Notamment, la refonte des PPI a permis de tenir compte de la cinétique des accidents possibles et les mesures consécutives à prendre :

- cinétique rapide conduisant à un rejet radioactif sous 6 heures (périmètre de danger immédiat, mise à l'abri) ;
- cinétique lente susceptible de conduire à un rejet radioactif au-delà de 6 heures (évacuation).

Au cours des exercices, de nouveaux points issus de cette doctrine sont donc vérifiés.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Il doit être compatible avec les plans de secours établis par la préfecture et détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection de la population.

La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien des populations. Sa vocation est d'organiser les obligations des communes en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

FICHE 2

LES EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVALUATION

Parce qu'une organisation de crise testée régulièrement est plus efficace, les exercices de simulation sont des moments-clés. Ils permettent d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation et son amélioration en continu :

- sur le plan technique, en limitant les conséquences de la crise sur la population et l'environnement ;
- pour l'organisation, en mobilisant et coordonnant les équipes nécessaires à la gestion de l'événement et en assurant l'information des pouvoirs publics ;
- pour la communication, en apportant une information rapide, fiable et transparente.

Les exercices locaux

Chaque année, la centrale de Cattenom élabore un programme interne d'exercices prévoyant :

- des exercices de mobilisation pour vérifier la rapidité de la mise en place de l'organisation de crise locale ; ils sont souvent réalisés hors heures ouvrables .
- des exercices techniques pour tester l'efficacité de la réponse de l'organisation à une éventuelle situation accidentelle .
- des exercices d'évacuation de certains bâtiments et des exercices de regroupement de l'ensemble des personnels pour vérifier l'efficacité du dispositif visant à évacuer dans les meilleurs délais toutes les personnes de la centrale qui ne sont pas nécessaires à la gestion de la crise.

Ainsi, en 2021, 8 exercices PUI ont été organisés à la centrale de Cattenom.

En outre, parallèlement à ces exercices internes, le site de Cattenom organise des exercices d'entraînement à caractère sanitaire, avec les sapeurs-pompiers et les services de secours (incendie, évacuation de blessés, etc.).

Les exercices nationaux

En intégrant une dimension nationale, les entraînements permettent de mobiliser les différents centres de décision (EDF local / national et pouvoirs publics locaux / nationaux) qui seraient impliqués dans la gestion d'une crise nucléaire afin d'en tester la coordination.

Selon le type de scénario technique défini, ces exercices peuvent se concentrer sur un aspect spécifique de l'organisation de crise ou bien tester l'intégralité du dispositif. A ce titre, la participation des populations peut être prévue, notamment lorsqu'il s'agit de simuler la mise en œuvre d'actions de protection (mise à l'abri, distribution de comprimés d'iode, évacuation).

Ces exercices mobilisent également les appuis techniques des différentes autorités (ASN, IRSN, etc.) et d'EDF. L'exercice des 11 et 12 mai s'inscrit dans le cadre des exercices nationaux.

FICHE 3

LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE, UNE PRIORITÉ POUR EDF

Dès la conception des centrales nucléaires du parc français, les principes de sûreté assurant la protection des populations et de l'environnement ont été mis en oeuvre à tous les niveaux.



Les grands principes de la sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire est l'ensemble des dispositions techniques, humaines et organisationnelles mises en œuvre à toutes les étapes de la vie d'une centrale nucléaire pour protéger, en toutes circonstances, la population et l'environnement contre une éventuelle dispersion de produits radioactifs. Ces dispositions sont prises en compte dès la conception de l'installation, intégrées lors de sa construction, renforcées et toujours améliorées pendant son exploitation. Elle repose sur la mise en place de lignes de défense successives et indépendantes, que l'on appelle la défense en profondeur.

Des contrôles stricts et réguliers

Pour s'assurer du respect des exigences de la réglementation, l'État a chargé l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) du contrôle de cette sûreté nucléaire. Elle est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France.

En plus des contrôles internes, les inspecteurs de l'ASN effectuent plus de 450 contrôles par an, de manière programmée ou inopinée, sur l'ensemble des installations. A la centrale de Cattenom, l'ASN est présente sur le site en moyenne tous les 15 jours pour une inspection. Les installations sont également régulièrement évaluées au regard des meilleures pratiques internationales par les inspecteurs et experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Les 3 barrières de sûreté

Dès la conception, un réacteur nucléaire est doté d'une série de barrières étanches successives :

La gaine des crayons combustibles :

Cette enveloppe étanche qui entoure les pastilles d'uranium constitue un premier rempart contre la dispersion des produits radioactifs contenus dans le combustible. Ces pastilles sont étanches et résistent à de fortes contraintes mécaniques et thermiques.

L'enveloppe du circuit primaire :

En acier inoxydable très épais, elle maintient l'étanchéité de ce circuit qui refroidit les crayons combustibles grâce à l'eau qui y circule en boucle fermée.

L'enceinte de confinement :

Elle est constituée d'une paroi en béton armé revêtue d'une peau interne en acier dans les centrales 900 MW et de 2 parois en béton dans les centrales 1 300 et 1 450 MW. Elle est capable de résister à une très grande pression et à des agressions extérieures.



La maîtrise de la réaction en chaîne

La marche d'un réacteur peut être contrôlée avec précision. Pour le faire démarrer, pour l'arrêter, pour le faire fonctionner à différentes puissances, on agit sur l'intensité de la réaction en chaîne par l'absorption plus ou moins importante des neutrons.

Pour ce faire, deux solutions sont utilisées :

- des grappes de commandes (ou barres de contrôle) plus ou moins insérées dans le réacteur ;
- une concentration en bore (un matériau qui a la propriété d'absorber les neutrons) dans l'eau du circuit primaire plus ou moins importante.

En cas de situation anormale, les grappes chutent automatiquement et arrêtent le réacteur en quelques secondes.

Les autres éléments de la sûreté

Dans les systèmes :

- **la redondance**

Tous les systèmes de sûreté sont doublés ou triplés, voire quadruplés comme dans le cas de l'EPR, alors même qu'un seul suffirait. Si l'un d'eux ne fonctionne pas, le système en réserve s'y substitue. Les appareils de mesure sont triplés voire quadruplés dans certains cas.

- **la diversification**

Certaines fonctions de sûreté sont assurées par des matériels différents, de façon à éviter qu'une cause unique de défaillance n'affecte en parallèle plusieurs des systèmes.

- **la séparation physique**

Systèmes et matériels redondants sont installés dans des locaux séparés physiquement afin de les prémunir d'événements qui pourraient rendre simultanément indisponibles deux systèmes ou matériels ayant la même fonction.

Dans l'exploitation :

- **la maintenance et le retour d'expérience**

L'expérience acquise pendant l'exploitation, les progrès technologiques et les contrôles permettent de moderniser les équipements et les installations et contribuer ainsi au principe de défense en profondeur.

- **la formation des intervenants**

Toutes les centrales sont équipées de simulateurs, répliques de la salle des commandes où les jeunes embauchés et les salariés plus anciens s'entraînent à répondre à toutes les situations. Les pilotes de réacteurs suivent en moyenne 6 semaines de formation par an pour garantir la sûreté.

- la prise en compte des risques externes

Après tout événement important en France ou à l'international (séisme, inondation, tsunami...), un réexamen spécifique de sûreté est effectué. Ainsi, suite à l'accident de Fukushima de mars 2011, des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) ont été menées à la demande de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour évaluer les conséquences de 5 phénomènes : inondations, séismes, perte d'alimentation électrique, perte de la source d'eau, gestion d'un accident grave.

L'objectif : tester des scénarios extrêmes dont les conséquences dépasseraient par leur ampleur les situations prises en compte lors de la conception des installations et des réexamens de sûreté successifs. Une force d'action rapide nucléaire (FARN) a également été créée pour intervenir dans les 24 heures pour rétablir ou pérenniser le refroidissement des réacteurs en cherchant à éviter la fusion du cœur et tout rejet significatif. Cette équipe d'intervention spécialisée est venue s'entraîner à la centrale de Cattenom à plusieurs reprises, en 2015, 2017 et 2021.



Une haute exigence de déclaration et de transparence

L'exploitation quotidienne des centrales nucléaires est faite d'une multitude d'activités pour lesquelles le retour d'expérience est effectué. Cette expérience représente une source d'enseignements permettant d'analyser la plupart des anomalies d'exploitation. Tous ces faits survenant en France, mais aussi à l'étranger, sont systématiquement collectés et analysés. Tous les écarts aux règles d'exploitation sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire et rendus publics. Ils sont classés selon une échelle de gravité adoptée au niveau international, l'échelle INES (International Nuclear Event Scale).

ÉCHELLE INES Échelle internationale des événements nucléaires



LA CENTRALE DE CATTENOM, INDUSTRIEL DE PREMIER PLAN EN MOSELLE

La centrale nucléaire de Cattenom comprend 4 réacteurs à eau pressurisée de 1 300 MWe. Elle produit en moyenne 30 TWh d'électricité chaque année, ce qui couvre les besoins de près de 7 millions de foyers français chaque année et 75 % de la consommation de la région Grand Est.

Mise en service entre 1986 et 1991, la centrale de Cattenom située dans le département de la Moselle participe activement au développement du tissu économique de la région et constitue, par sa production décarbonée, un atout essentiel dans la lutte contre le règlement climatique.

Avec plus de 1500 salariés EDF et environ 700 prestataires permanents, la centrale est un des principaux employeurs de la région Grand Est. A ceux-ci s'ajoutent 600 à 3500 salariés d'entreprises extérieures sur les arrêts programmés pour maintenance. La plupart des salariés et prestataires habitent à proximité du site et sont impliqués dans la vie locale. La centrale contribue au dynamisme économique de la région à travers l'emploi de nombreux fournisseurs locaux et par le versement des taxes et impôts locaux. En 2021, la centrale a recruté 50 nouveaux salariés et accueilli près de 70 jeunes en apprentissage. Qu'il s'agisse de conduite des installations, de pilotage de la sûreté, de la sécurité, de l'environnement, de la maintenance ou du tertiaire : le nucléaire est un secteur industriel exigeant et qui propose des emplois à forte valeur ajoutée nécessitant des compétences pointues. Pour préparer l'avenir, EDF et ses entreprises partenaires implantées sur le territoire recherchent 400 nouveaux collaborateurs par an pour rejoindre l'industrie nucléaire sur les 10 prochaines années.

La centrale de Cattenom, accompagnée de ses partenaires industriels, investit pour préparer l'avenir. C'est ainsi que la vie du site est rythmée par des campagnes d'arrêt pour maintenance des réacteurs, dont les visites décennales qui permettent de faire un véritable check-up, moderniser les installations et rehausser la qualité de la sûreté pour tendre vers les meilleurs standards internationaux et poursuivre sa durée d'exploitation en toute sûreté.

Certifiée ISO 14001 depuis 2004, la centrale surveille en permanence son impact sur l'environnement. En 2021, plus de 7 000 prélèvements et 20 000 analyses ont été réalisés pour s'assurer de l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. Les exigences environnementales font l'objet d'une réglementation stricte de l'État, complétée par des contrôles externes indépendants.

La centrale de Cattenom entretient des échanges réguliers avec les acteurs locaux et frontaliers dans une logique d'information transparente et pédagogique sur son activité. C'est ainsi que de nombreuses visites et réunions d'information sont organisées tout au long de l'année avec les élus, les autorités, les médias ou le grand public. Un centre d'information permet ainsi d'accueillir le public tout au long de l'année et les actualités sont disponibles, via le compte Twitter @EDFCattenom ou le site internet de la centrale de Cattenom : www.edf.fr/centrale-nucleaire-cattenom.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXERCICE NATIONAL DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Les 11 et 12 mai 2022, l'État et EDF organisent un exercice de sécurité nucléaire et civile au Centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom.

Cet exercice s'inscrit dans le cadre du programme national d'exercices élaboré par l'État et EDF pour l'ensemble des centrales du parc nucléaire français. Il a pour objectif de tester l'organisation et la gestion de crise qui seraient déployées par les pouvoirs publics et EDF afin d'assurer la protection de la population dans l'hypothèse d'un accident nucléaire. Ce type d'exercice est programmé et a lieu tous les 5 ans. Il ne donnera pas lieu à des déploiements sur le terrain.

À partir d'un scénario fictif inconnu des participants, la centrale de Cattenom simulera un accident technique qui nécessitera la mise en œuvre des dispositions prévues par son plan d'urgence interne (PUI), ainsi que par le plan particulier d'intervention (PPI). Établi et déclenché par EDF, le PUI est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement. Placé sous la responsabilité du préfet, le plan particulier d'intervention (PPI) est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement à l'extérieur du site de la centrale de Cattenom, en cas d'accident grave. L'exercice permettra également de tester la chaîne de décisions des pouvoirs publics et la coordination des différents services. Joué dans un contexte fictif, il conduira le préfet à simuler la mise en œuvre d'un certain nombre de décisions de protection et d'information.

L'exercice mobilisera :

- les personnels de la centrale nucléaire de Cattenom ;
- les appuis techniques d'EDF au niveau national ;
- les différents services de l'État et services publics (Gendarmerie nationale, service départemental d'incendie et de secours de la Moselle, agence régionale de santé, CRS autoroutière Alsace-Lorraine, direction départementale de la sécurité publique, délégation militaire départementale, services départementaux de l'éducation nationale, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, direction départementale de la protection des populations, direction interdépartementale des routes de l'Est, Météo France, voies navigables de France, le SAMU) ;
- les mairies et collectivités ;
- les autorités exerçant des compétences en matière nucléaire (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, autorité de sûreté nucléaire) ;
- les opérateurs de réseau : SNCF Réseau et la SANEF ;
- les autorités luxembourgeoises et allemandes

Les élus locaux sont étroitement associés au déroulement de l'exercice, dont l'objet est aussi d'améliorer encore l'information des populations et la gestion de crise locale.

GLOSSAIRE

ARS	Agence régionale de santé
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CLI	Commission locale d'information, placée sous la responsabilité du département ; elle est instituée auprès des grands équipements énergétiques
CNPE	Centre nucléaire de production d'électricité
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
DSC	Direction de la sécurité civile
INES	International Nuclear Event Scale : échelle internationale de classement des événements nucléaires
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
MARN	Mission d'appui à la gestion des risques nucléaires
COD	Centre opérationnel départemental
PCO	Poste de commandement opérationnel des pouvoirs publics, créé au plus près de l'installation
PCS	Plan communal de sauvegarde
PPI	Plan particulier d'intervention
PUI	Plan d'urgence interne
REP	Réacteur à eau sous pression

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Moselle

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

pref-communication@moselle.gouv.fr

EDF

Coralie Dupont :

03 82 51 70 05 – 06 43 51 39 11

coralie.dupont@edf.fr



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

